



Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélignes

Réunion du Mardi 29 Juillet 2014

Salle Polyvalente de Montazeau

19 heures

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames AUDUBERT, CROSSOIR, RECLUS, LAGORCE et ROHOF.

Messieurs MAILLAT, FILET, AYRE, MANTON, DESCOINS, CAVIGNAUX, POURTAL, SCALIGER, BANIZETTE, MOUTREUIL, LABATUT, RADIN, CHRISTOFLOUR, GRANEREAU, BATTISTON, POINTET, LAGARDE, BARAT, CANU-MONGET, DE MIRAS.

MEMBRES ABSENTS ou EXCUSÉS :

Madame LART-SULPICE,

Messieurs FOURCAUD, PANTAROTTO, FONVIEILLE, MAUREAU, REIX et MINEUR.

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un Secrétaire de Séance pris dans son sein.

Monsieur CANU-MONGET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

26 délégués présents, le quorum est atteint.

Lecture du C.R. de la séance du 27 mai 2014 : M. CANU-MONGET donne lecture du compte rendu de la séance plénière du 27 mai 2014. **Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

Ordre du jour.

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.

↳ Délibération Tranche 56 : choix de l'entreprise suite réunions commission d'appel d'offres

↳ Délibération Tranche 55 Opération 1 : choix de l'entreprise suite réunions commission d'appel d'offres

↳ Délibération Tranche 55 Opération 2 : choix de l'entreprise suite réunions commission d'appel d'offres,

↳ Questions diverses.

1- Délibération Tranche 56 : choix de l'entreprise suite réunions commission d'appel d'offres

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que six entreprises ont répondu pour réaliser les travaux de la 56° tranche: "réhabilitation du réservoir de Côte Record à VELINES"; par réfection des imperméabilités intérieure et extérieure ainsi que le remplacement d'infrastructures internes en fin de vie.

La Commission d'appel d'offres après ouverture des plis et dépouillement de chacune des propositions a établi le classement final suivant qui vous est proposé.

Il soumet au comité les propositions reçues, leur analyse et l'avis de la commission.

N°	Entreprise	Montant offre	Valeur tech. /50	Prix /40	Délais ex. /10	Total	Classement
1	Vigier	105 580.10	40	40	2	82	3
2	ASSO	126 568.62	42	33.37	8	83.37	2
3	<i>Martin</i>	<i>113 246.00</i>	<i>48</i>	<i>37.29</i>	<i>8</i>	<i>93.29</i>	<i>1</i>
4	SADE	141 317.00	40	29.88	8	77.88	5
5	Resina	128 932.17	28	32.76	2	62.76	6
6	TSM	108 256.00	36	39.01	4	79.01	4

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres,
- * CONFIRME le choix de l'entreprise Martin.

2- Délibération Tranche 55 Opération 1 : choix de l'entreprise suite réunions commission d'appel d'offres

Le Président informe l'Assemblée que l'appel d'offre relatif aux travaux de "captage de la nappe alluviale et la réalisation d'ouvrages et d'équipements de mise en service" sur le site du forage de Garrigue a été examiné par la Commission compétente. Suite à l'ouverture des plis et du dépouillement des deux offres la Commission vous propose le classement suivant.

Il soumet au comité les propositions reçues, leur analyse et l'avis de la commission.

N°	Entreprise	Montant offre	Valeur tech. /50	Prix /40	Délais ex. /10	Total	Classement
1	HYDREL	640 000	40	31.2	2	73.2	2
2	<i>SADE</i>	<i>504 168</i>	<i>31.5</i>	<i>40</i>	<i>6</i>	<i>77.5</i>	<i>1</i>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres,
- * CONFIRME le choix de l'entreprise SADE.

3- Délibération Tranche 55 Opération 2 : choix de l'entreprise suite réunions commission d'appel d'offres

M. le Président expose que l'appel d'offres relatif au remplacement du forage éocène sur le site de Garrigues a fait l'objet de plusieurs réunions de la Commission mandatée et, à la suite du dépouillement des offres, elle propose à l'Assemblée le classement suivant.

Il soumet au comité les propositions reçues, leur analyse et l'avis de la commission.

N°	Entreprise	Montant offre S1	Note /10	Critère valeur tech.	Classement
1	FORADOUR	407 666	9	4 pts	1
2	MASSE	432 524	5	1.5 pts	4
3	SADE	452 095	6.5	2.5 pts	2
4	FORAQUITAINE	409 730	6.5	2 pts	3

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- * APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres,
- * CONFIRME le choix de l'entreprise FORADOUR.

4 - Questions diverses.

4.1- Tarif de l'eau au 1 juillet 2014 :

La Lyonnaise des Eaux a fait connaître au SIAEP de Vélines le tarif de l'eau applicable du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, ces tarifs sont révisés semestriellement selon les termes du contrat de Délégation. Le SIAEP, pour sa part, n'envisage pas d'augmentation, les coûts sont :

	DELEGATAIRE		SIAEP/VELINES
	Au 01/01/14	Au 01/07/14	Pour 2014
Part fixe	31. 01	32. 72	27. 62
Tr. 00 à 100 m3	0. 4158	0. 4170	0. 825
Tr. 101 à 20 000 m3	0. 5862	0. 5279	0. 825
+ de 20 000 m3	0. 3325	0. 3335	0. 265

Surcoût de 0. 29% au m3 y compris taxes et agence A-G.

4.2- Visite des sites du SIAEP.

M. le Président propose que tous les délégués, titulaires ou suppléants, visitent les infrastructures du syndicat en autocar l e:

Samedi 11 Octobre 2014 à partir de 9 h 00, départ de VELINES.

A la suite de ces exposés et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 h 15.